



N° 121 Audit de gestion portant sur la **gestion des matériaux d'excavation**

rapport publié le 10 novembre 2017

No 121 Gestion des matériaux d'excavation			
Recommandations proposées	13	Ouvert	1
		Fermé	11
		Refusé	1

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, douze ont été acceptées et une refusée par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Au 31 décembre 2022, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont neuf fermées durant la période sous revue. La dernière recommandation ouverte a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023.

Les neuf recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- La nouvelle loi sur la gestion des déchets a été votée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022 et promulguée par le Conseil d'État le 23 décembre 2022. Cette loi faisant actuellement l'objet de plusieurs recours, elle n'est pas encore en vigueur. Pour le traitement des matériaux d'excavation, il a été instauré, à l'art. 2 al.4, un devoir de les valoriser, dans la mesure du possible, sur les chantiers, dans des installations de traitement ou dans des gravières situées sur le territoire genevois (leur valorisation hors du territoire cantonal demeure possible sous réserve de l'utilisation de circuits courts ou de transport par train). Il est à noter que la taxe sur les matériaux d'excavation qui ne sont pas recyclés ou réutilisés a été supprimée du projet de loi par la Commission de l'environnement et de l'agriculture (recommandation 2) ;
- Un rapport sur les quantités de matériaux valorisables et non valorisables des futurs PLQ du canton de Genève a été élaboré le 22 janvier 2022. Il en ressort que pour la réalisation des 80 PLQ, 6'026'600 m³ vont devoir être excavés. Les résultats montrent que 26 % des matériaux sont valorisables

sans traitement hors PLQ, 42 % sont valorisables après traitement hors PLQ et 32 % ne sont pas valorisables hors PLQ (recommandation 3) ;

- Une directive sur « les conditions spécifiques d'exploitation quant à la qualité des matériaux réceptionnés pour délivrer une autorisation d'exploiter une décharge de type A » a été établie. Elle prévoit une interdiction de reprise de matériaux valorisables (recommandation 5) ;
- L'art. 28 al. 3 lit h de la loi sur les déchets autorise l'installation d'équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A (recommandation 6) ;
- Une directive sur « l'organisation et la réalisation d'une visite de contrôle d'une décharge de type A » a été élaborée. Elle prévoit des contrôles à réaliser sur site, notamment sur la qualité des matériaux réceptionnés et l'état de remplissage de la décharge (recommandation 7) ;
- Une directive sur « l'organisation et la réalisation d'une visite de contrôle d'une installation de traitement des déchets autorisée » a été établie. Elle prévoit des contrôles à réaliser sur site, notamment sur l'état des stocks (conditions/quantités) et la nature des déchets stockés (recommandation 8) ;
- Une nouvelle collaboratrice a été recrutée en novembre 2022 pour établir les préavis pour tous les secteurs du GESDEC. Des procédures ont été rédigées pour l'aménagement du territoire, pour les autorisations de construire et les préavis de démolition (recommandation 9) ;
- Un barème des sanctions a été défini (recommandation 10) ;
- Une décision de cessation des activités et de remise en état des terrains a été notifiée, en date du 1^{er} octobre 2021, concernant l'installation qui n'était pas en conformité avec la loi (recommandation 11).



La recommandation reportée concerne l'adaptation de la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers en lien avec les obligations de l'OMoD. Il s'agit d'une délégation de compétence de l'OFEV dont les modalités de mise en œuvre doivent encore être définies.

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R1	Définir une analyse prospective des besoins et des capacités.				Refusé
121-R2	Proposer au Conseil d'État l'instauration de dispositions légales et réglementaires rendant obligatoire le traitement des matériaux d'excavation.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
121-R3	Publier une analyse sur le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois en fonction des éléments du plan directeur cantonal 2030.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R4	Proposer au Conseil d'État une modification des directives de l'État afin de rendre obligatoire pour l'ensemble des chantiers du Grand État le recyclage des matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés.	Modéré	GESDEC	30.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
121-R5	Préciser dans les futurs plans de zone et/ou autorisations d'exploiter des décharges de type A que seuls les matériaux d'excavation non pollués dont les fractions valorisables n'auront pu être retirées au préalable seront stockés.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R6	Étudier les possibilités permettant d'installer des équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 30.06.2021 31.12.2021 report 31.12.2022	Fermé
121-R7	Définir les contrôles qu'il faudra réaliser sur les décharges de type A afin de vérifier l'application des règles en matière de recyclage.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 31.12.2021 report 30.06.2022	Fermé
121-R8	Formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance).	Mineur	GESDEC	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R9	Rédiger une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire.	Mineur	GESDEC en collaboration avec le CI	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
121-R10	Définir des règles de fixation des amendes.	Mineur	Service juridique de l'environnement	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R11	Effectuer une mise en conformité avec la loi afin de garantir une égalité de traitement entre les installations d'élimination des déchets.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2020 report 30.09.2021	Fermé
121-R12	Formaliser davantage les contrôles techniques réalisés dans le cadre de la procédure d'exportation de matériaux d'excavation.	Mineur	GESDEC	31.12.2018	Fermé
121-R13	Adapter la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, notamment suite à la modification récente de l'OMoD.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert